



Commune de  
**Baelen**

## COMMUNE DE BAELEN ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal de Baelen porte à la connaissance des intéressés que, conformément à la réglementation en la matière, l'**Administration communale de Baelen**, ayant établi ses bureaux à 4837 BAELEN, rue de la Régence 1, sollicite les actes suivants à exécuter sur le bien sis à BAELEN, rue du Thier, cadastré division 1, section A :

### **ELARGISSEMENT D'UNE VOIRIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE DE BAELEN REGULARISATION**

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au bureau de l'urbanisme à l'administration communale de Baelen, où ils peuvent être consultés auprès de Madame ML Delière (087/76.01.21) le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h, le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, et le samedi de 9h à 12h sur rendez-vous, pendant la durée de l'enquête qui se déroule du **11 juin 2018 au 11 juillet 2018.**

**Des explications techniques seront fournies aux heures et lieu repris ci-avant.**

Tout tiers intéressé qui aurait des motifs d'opposition à faire valoir ou des observations à présenter à ce sujet, est invité à les communiquer par écrit au Collège communal, dans un délai de 30 jours à compter du jour de la publication du présent avis ou les faire consigner lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu à la Maison Communale le **mercredi 11 juillet 2018, de 10 à 12h.** Les réclamations ou remarques peuvent également être adressées par voie électronique (date et identification incluant l'adresse postale obligatoires), à l'adresse [urbanisme@baelen.be](mailto:urbanisme@baelen.be).

La Directrice générale,

C. PLOUMHANS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

M. FYON